

Une fois n'est pas coutume, c'est un tribunal qui a tranché sur un problème d'organisation de notre travail. La décision rendue est claire, mais ne ravit pas les tenants du libre choix en matière de formation professionnelle que nous sommes.

### Peut-on refuser de suivre une animation pédagogique dans un domaine précis ?

C'est une question que tout enseignant du premier degré s'est posée au moins une fois dans sa carrière. La Cour Administrative d'Appel de Marseille y a répondu le 13 février 2023.

**Une collègue contestait la décision de son IEN de lui imposer de suivre une animation pédagogique en mathématiques** alors qu'elle souhaitait travailler en français. La Cour a estimé que la décision de l'IEN ne porte atteinte ni aux droits et obligations de la collègue, ni à l'exercice de ses droits fondamentaux. En outre, la décision de l'IEN ne constitue pas une discrimination. La cour a ensuite ajouté qu'une telle obligation ne porte pas atteinte au droit à la formation des fonctionnaires. **Il n'est donc pas possible de contester une obligation de suivre une animation pédagogique dans tel ou tel domaine.**

Cette décision est claire. Elle démontre aussi à quel point la formation professionnelle n'est pas bien organisée dans notre administration. **Pour le SNE, la formation professionnelle devrait être désirable, répondre à des besoins personnels ou remontés du terrain plutôt que de suivre aveuglément des considérations de politique nationale.**

### L'Ain a des airs de repoussoir à PE

Chaque année, des lauréats du CRPE choisissent de renoncer au bénéfice du concours qu'ils viennent d'obtenir. En 2023, **plus de 90% des lauréats qui ont jeté l'éponge dans notre académie avaient été affectés dans l'Ain**. Il faut dire qu'entre les premières affectations dans le pays de Gex et la difficulté de sortir du département, les personnes qui l'obtiennent contre leur gré ont de quoi être rebutées. **Ce triste chiffre démontre surtout à quel point le manque de mobilité est un problème crucial dans notre profession.** Une réalité contre laquelle le SNE ne manque jamais de s'élever auprès des instances.

### Rendre son attractivité à notre profession

C'est l'un des sujets actuellement à l'ordre du jour de l'agenda social au ministère. Ce dernier prend le sujet d'une manière plutôt restrictive. **Le SNE a profité de l'occasion pour rappeler au ministère ce que la profession attend de lui. [lire ici](#)**

## **L'accès à la classe exceptionnelle sous les fourches caudines** 17/11

En ce moment, le ministère discute de l'attractivité du métier d'enseignant avec les organisations syndicales représentatives. Pour améliorer le déroulement de la carrière et renforcer l'attractivité du métier, l'administration propose une nouvelle méthode d'accès à la classe exceptionnelle.

### **L'accès à la classe exceptionnelle ce serait si votre IEN vous apprécie**

Le ministère a acté la fin des viviers qui permettait aux collègues ayant exercé des fonctions particulières ou en éducation prioritaire de bénéficier d'un accès plus rapide à la classe exceptionnelle que les autres enseignants. **Ce changement, réclamé par les organisations syndicales majoritaires, répond en fait à un besoin du second degré** où des promotions étaient perdues.

**Dans le premier degré, tout allait bien.** Si le projet voit le jour tel que, ce sera la fin de l'accès accéléré à la classe exceptionnelle selon des critères objectifs. **La rapidité de votre promotion dépendrait alors d'un avis rendu par votre IEN.** Autant dire que si vous n'êtes pas en bons termes avec lui, vous n'êtes pas prêts de progresser. D'autant plus qu'il n'est pas question qu'il vous rencontre avant de se prononcer...

**Le SNE s'est immédiatement insurgé contre cette possible dégradation de l'équité du déroulement de carrière des enseignants du premier degré.** Notre syndicat a proposé au ministère des amendements qui rendraient le dispositif plus juste. ([Tous les détails ici](#))

### **Rendez-vous de carrière**

Si vous avez intenté un recours contre l'avis rendu sur votre rendez-vous de carrière et que l'administration ne vous a pas répondu, **prenez garde à ne pas trop attendre pour saisir la CAPD.** Le SNE siège à cette instance. **Contactez-nous pour vous aider dans votre démarche.** (Voir en pied de mail)

Le dernier vendredi des vacances, l'administration a envoyé un mail à tous les enseignants du premier degré pour les informer de la tenue de la journée contre le harcèlement ce jeudi 09 novembre. Cette injonction, lancée sur un temps de déconnexion, était pour le moins maladroite. Pourtant, le fond de l'opération est positif.

### **pHARE : les enseignants du premier degré sont moins seuls**

Impliquer l'ensemble des écoles de manière obligatoire peut s'entendre, mais **le SNE dénonce la précipitation de cette mise en place**. Outre le fait que, légitimement, certains collègues ont appris le lundi pour le jeudi qu'ils allaient avoir à traiter du harcèlement dans leur classe, certaines écoles avaient déjà prévu d'autres dates pour travailler sur le harcèlement et d'autres n'étaient pas encore dans cette problématique. Pour notre syndicat, le recours incessant à l'urgence relève de la maltraitance des enseignants. **Le sujet du harcèlement est important, il méritait mieux que ça**.

Il nécessite un traitement serein. Un temps d'échange entre les collègues, surtout dans les écoles qui ne sont pas encore dans le dispositif pHARE aurait été bienvenu.

**Pour le SNE, le fait que l'équipe de circonscription vienne en appui des écoles et traite directement des cas de harcèlement est un bon point**. Cela permet d'inscrire l'école dans un champ élargi. Les parents réaliseront ainsi que les enseignants ne jugent pas les élèves et qu'ils ne sont pas seuls face à ce problème. Décharger les équipes de la gestion de crise en matière de harcèlement, si le dispositif fonctionne bien, constituera un plus dans la gestion du climat scolaire et soulagera les enseignants qui n'auront plus à tenir tous les rôles. Une fois n'est pas coutume, mais il faut le reconnaître.

### **Le pacte : une avancée positive pour ceux qui l'ont essayé**

Nos visites dans les écoles confirment la position de notre syndicat vis-à-vis du pacte. Les collègues qui s'en sont emparés l'ont majoritairement fait "pour voir". Ils sont globalement satisfaits de ce qu'ils vivent. Certains principaux de collège se sont même montrés très arrangeants avec eux en permettant de cumuler les heures le mercredi matin.

Une fois de plus, **le pacte n'est pas une revalorisation à la hauteur des besoins, mais il constitue une opportunité non négligeable d'amélioration de la rémunération**. C'est pourquoi le SNE continue à soutenir les collègues qui se sont engagés dans le pacte et à militer pour une amélioration globale de la rémunération des enseignants du premier degré.